

# FEUILLE OFFICIELLE

DES

## ILES SAINT-PIERRE & MIQUELON

Paraissant le Jeudi de chaque semaine.

## PRIX DES ANNONCES:

UNE A SIX LIGNES. . . . . 3 fr.  
CHAQUE LIGNE AU-DESSUS. . . 0 fr. 40 cent.

Les répétitions d'avis judiciaires, sans modifications, seront payées à raison de moitié du prix ci-dessus pour chaque ligne au-dessus de six.

NUMÉRO 24.

JEUDI 11 JUIN 1868.

## PRIX DE L'ABONNEMENT:

UN AN. . . . . 15 fr.  
SIX MOIS. . . . . 8  
TROIS MOIS. . . . . 4  
UN NUMÉRO. . . . . 0 fr. 50 cent.**PARTIE OFFICIELLE**

## CLOTURE DE L'EXERCICE 1867.

Les créanciers du service *Local* de la colonie sont informés que la clôture de l'exercice 1867, aura lieu le 30 juin courant et invités à déposer avant cette époque dans les bureaux de l'administration, les titres et factures des droits acquis sur cet exercice pour éviter les délais qu'exige la liquidation des dépenses à payer sur exercice clos.

## SERVICE DU TRÉSOR.

L'administration rappelle au public par ce nouvel avis qu'en exécution de la loi du 14 juillet 1866, les monnaies d'argent divisionnaires de la pièce de 5 francs, d'ancienne fabrication, doivent être retirées de la circulation avant le 1<sup>er</sup> janvier 1869 et invite, en conséquence, les personnes qui en détiendraient encore à les rapporter à la caisse du trésorier de la colonie.

## ENQUÊTE DE COMMODO ET INCOMMODO.

Une enquête est ouverte sur la demande des sieurs Hubert frères, tendant à être autorisés à construire, dans l'anse à Rodigue, un quai mesurant quinze mètres, prolongé d'une cale d'environ vingt mètres de longueur sur cinq mètres de largeur.

Un registre est ouvert au secrétariat de l'Ordonnateur pour recevoir les observations ou les vœux que toute personne aurait à présenter ou à exprimer au sujet de ce projet.

L'enquête sera close le 18 du courant.

**PARTIE NON OFFICIELLE**

Nous lisons dans le *Moniteur universel*.

## CÉRÉMONIE DE LA PREMIÈRE COMMUNION DE S. A. LE PRINCE IMPÉRIAL.

Palais des Tuileries, le 7 mai. Aujourd'hui, à neuf heures et demie du matin, Son Altesse Monseigneur le Prince Impérial a fait sa première communion, dans la chapelle du palais des Tuileries, en pré-

sence de l'Empereur et de l'Impératrice, des Princes et Princesses de la Famille Impériale, de la Famille de l'Empereur ayant rang à la Cour et des autres personnes des Familles de Leurs Majestés.

Les grands officiers de la Couronne et leurs femmes, la grande Maître se de la Maison de l'Impératrice, la Gouvernante des enfants de France, l'adjudant-général du Palais, les aides-de-camp de l'Empereur, les premiers officiers, les officiers, les Dames et les principaux fonctionnaires des Maisons impériales ont assisté à cette pieuse cérémonie.

La chapelle impériale avait été tendue de velours rouge relevé de torsades d'or et était ornée de fleurs.

Les sièges de Leurs Majestés et des Princes et Princesses de la Famille impériale, et de la Famille de l'Empereur ayant rang à la Cour avaient été placés de côté, à droite.

Au milieu du cœur était une chaise avec prie-dieu pour Son Altesse Monseigneur le Prince Impérial.

Du côté de la chaire étaient les sièges des autres personnes des Familles de Leurs Majestés.

Le curé de la Madeleine, à qui avait été confiée l'instruction religieuse du Prince, avait un pliant à la gauche de Son Altesse Impériale, un peu en arrière.

S. A. I. le Prince Napoléon-Louis, fils de Monseigneur le Prince Napoléon, occupait les travées hautes de la chapelle du côté du jardin, avec les enfants admis à l'intimité du Prince Impérial.

A neuf heures et demie, Son Altesse le Prince Impérial, précédé par les officiers des cérémonies, est entré, accompagné de S. Exc. le général Frossard, son gouverneur, et de son aide-de-camp de service, et a pris place devant le siège qui lui avait été préparé. S. Exc. le gouverneur s'est tenu à droite du Prince et l'aide-de-camp derrière.

Immédiatement après sont entrées Leurs Majestés, accompagnées des Princes et Princesses de la Famille Impériale et de la Famille de l'Empereur ayant rang à la Cour, précédées et suivies de leur cortège.

A leur arrivée Leurs Majestés ont été reçues à la porte de la chapelle, comme l'avait été Son Altesse le Prince Impérial, par S. Exc. le grand aumônier, et sont allées s'agenouiller à leur place.

A la droite de l'Empereur se sont placés : S. A. I. le Prince Napoléon-Victor, fils aîné de Monseigneur le Prince Napoléon, S. A. le prince Lucien Murat, S. A. le Prince Joachim Murat, et Mgr le Prince Achille Murat.

LL. AA. II. Madame la Princesse Marie-Clotilde Napoléon, Mme la Princesse Mathilde et S. A. Madame la Princesse Lucien Murat, se sont mises à gauche de l'Impératrice.

LL. EEx. le grand maréchal du palais, le

grand écuyer, le grand veneur, le grand maître des cérémonies, le commandant en chef de la garde impériale, l'adjudant général du Palais, l'aide-de-camp de l'Empereur de service, les premiers officiers et les officiers de service des Maisons de l'Empereur et de l'Impératrice, et des Maisons des Princes et Princesses, se sont tenus derrière Leurs Majestés.

S. G. l'évêque d'Adra a célébré la messe.

Avant la communion, S. Exc. le grand aumônier a prononcé une touchante allocution que publié le *Moniteur* et dont nous détachons ce passage :

Sire, Madame, il se passe aujourd'hui, dans ce palais, quelque chose de solennel et de touchant. C'est une fête toute religieuse, d'un caractère intime et recueilli. Elle semble, à première vue, intéresser exclusivement un petit nombre de personnes, la conscience d'un enfant et le cœur d'un père et d'une mère. Mais ces personnes sont les plus considérables; ce père et cette mère sont nos souverains, et la France entière est leur famille; cet enfant portera plus tard le fardeau de nos destinées, sa première communion imprènera le branle à sa vie morale, qui elle-même ne sera pas sans influence sur la marche des affaires publiques. Qu'il soit donc permis à tous ces illustres et dévoués serviteurs qui entourent Vos Majestés de se regarder ici comme représentant la nation, de s'associer avec respect à vos sentiments et de mêler leur prière à la vôtre pour faire descendre la bénédiction de Dieu sur un tel présent et sur un tel avenir.

Prince, vous êtes le charme et l'ornement de cette solennité, vous en êtes aussi l'objet: il s'agit d'intérêts qui vous importent souverainement, et cette journée est unique et décisive dans votre existence. Si Votre Altesse ne le savait déjà, nous vous le dirions tous par notre attitude. Avec sa foi vive et sa piété, l'Impératrice ne peut perdre de vue votre sort éternel, engagé dans l'acte qui va s'accomplir; elle vous enveloppe et vous protège de cette ardente sollicitude qui fait le tourment des mères, mais qui porte bonheur aux fils.

Votre auguste père ramène et repose sur vous la pensée que se partagent sans cesse tant et de si graves travaux; il vous suit et vous embrasse d'un long regard tout attendri où l'émotion religieuse se mêle au trouble du sang. Tous, fidèles et prêtres, rangés autour de Votre Altesse avec une sympathie pleine de respect, nous venons lui offrir, comme témoignage d'affection et de dévouement le secours de nos prières et parler d'Elle au Dieu qui cherche les coeurs purs et bénit les enfants, au Dieu devant qui tremblent les anges, mais qui réjouira votre jeunesse.

Son Altesse Monseigneur le Prince Impérial a ensuite été conduit au pied de l'autel,





*Phare de Deep-Water Shoals, rivière James.  
(États-Unis).*

Egalement on fait connaître que l'on a construit un phare à pilotis sur le Deep-Water Shoals, dans la rivière James, Virginie, pour remplacer celui qui avait été emporté par les glaces. Il montre depuis le 15 janvier 1868 un feu fixe blanc, élevé de 10<sup>m</sup> au-dessus du niveau des marées ordinaires, et, avec une atmosphère claire, on pourra le voir d'une distance de 9 milles.

L'appareil d'éclairage est dioptrique ou à lentilles, et du quatrième ordre (6<sup>e</sup>).

A la même date, ou a supprimé le bateau-feu qui était à cet endroit.

*Banc de Cinq-Brasses  
(États-Unis).*

Le bureau des phares de Washington fait connaître que le 3 janvier 1868, on a remplacé le bateau-feu de Cinq-Brasses (Jersey), par un bateau de secours (relief) montrant deux feux fixes blancs. La coque du bateau est peinte en jaune, avec les mots **FIVE FATHOM BANK** peints sur les deux bords, et le n° 20 à l'arrière. De jour, on hisse des marques rouges en tête des mâts.

Voyez la série E, n° 305, 332 et 367.

*MER ADRIATIQUE.  
(Côte Est d'Italie).*

*Changement de position du fanal du port Corsini.*

Le gouvernement italien fait connaître à la date du 22 janvier 1868, que le feu de direction de l'entrée du port Corsini a été porté à 800 mètres du grand phare à 22 mètres de l'extrémité du musoir de la jetée du S. E.

Le feu est fixe blanc, élevé de 7<sup>m</sup> 40 au-dessus du niveau de la mer, et avec une atmosphère claire, on pourra le voir d'une distance de 5 à 6 milles, entre la pointe du Po et de Primaro et celle des rivières Ronco et Montons, soit du N. 10° E. au S. 20° E., par l'Est.

L'appareil d'éclairage est catoptrique.

La tour est à base pentagone, en bois, peinte en couleur sombre. Elle signale particulièrement à l'entrée du port ou canal qui se trouve dans son alignement avec un grand phare à feu fixe de 3<sup>s</sup> en 3<sup>s</sup>.

Les relèvements sont vrais. Variation: 13° 17' N O. en 1868.

Voyez la série D, n° 283; les cartes n° 1302, 1328, et l'instruction n° 206, page 117.

*L'ÉCONOMISTE FRANÇAIS*

*Journal bi-mensuel. — Septième année.*

Ce journal, fondé et dirigé par M. Jules DUVAL, se consacre, avec impartialité et indépendance, à l'examen des intérêts et des idées de l'ordre économique et social, tant en France, en Algérie et dans les colonies qu'à l'étranger.

Il paraît les 5 et 20 de chaque mois, rue de Richelieu, 106. Prix: Paris, 10 francs; Départements, Algérie, Suisse, Italie, Belgique, 12 francs; colonies et étranger, 14 francs.

On ne reçoit d'abonnements que pour une année entière.

*ÉTAT CIVIL.*

*SAINT-PIERRE.*

*NAISSANCES.*

7 juin. — Richard, Emilie-Alexandrine-Marie.  
7 juin. — Desnouée, Elodie-Marie.

*DÉCÈS.*

7 juin — Néel, Hippolyte-Prosper, 8 mois né à Saint-Pierre (îles Saint-Pierre et Miquelon).

*POSTE AUX LETTRES.*

*Dépêche télégraphique.*

Sydney, 10 juin. — La goëlette postale *Stella-Maris*, est partie pour Saint-Pierre aujourd'hui à midi avec vent de Nord-Ouest.

*NOUVELLES MARITIMES ET COMMERCIALES*

*PORT DE SAINT-PIERRE*

*SUR RADE:*

Raoul-et-Aurélie, c. Liétout, en charge pour les Antilles, M. S.  
Pascal, c. Daguerre, en charge pour les Antilles, M. S.  
Michel-Emile, c. Eloi, en déchargement.  
Impératrice, c. Beret, en charge, M. V.  
Frères-et-Sœurs, c. Demoncuit, sans destination actuelle.  
Alfred, c. Paoli, en charge, M. V.  
Marius, c. Jaumel, ditto.  
Emile-et-Auguste, c. Houzé, en déchargement.  
Lucie, c. Azéma, ditto.  
Berthe-Angèle, c. Boschel, en charge, M. V.  
Gustave, c. Minier, en déchargement.  
Eléonore, c. Delarue, ditto.  
Augustine-et-Marie, c. Châtelier, en charge, M. V.  
Nord, c. Clémence, ditto.  
Liberté, c. Personney, en déchargement.  
Clémence-Marie, c. Nicault, sans destination actuelle.  
Emile, c. Collot, en déchargement.  
Céleste, c. Yvetot, ditto.  
Bayadère, c. Marin, en charge pour Bordeaux, M. V.  
Emily-Cowlet, c. Collot, en déchargement.  
Indien, c. Greslé, ditto.  
Jeune-Zélie, c. Jean, ditto.

*ENTRÉES*

2. Frère-et-Sœur, c. Lemaitre, morues. Lieux de pêche.  
— Catherine, p. Charpentier, morues. ditto.  
— Sept-Sœurs, p. Lemoine, morues. ditto.  
3. Dorade, p. Girard, morues. ditto.  
— Deux-Sœurs, c. Besnard, morues. ditto.  
— Céleste, c. Yvetot, sel. Saint-Martin de Ré.  
— Providence, p. Berest, morues. Lieux de pêche.  
4. Bayadère, c. Marin, sel. Saint-Martin de Ré.  
— Rainbow, p. Gilbert, sel. Ile Rouge.  
— Perle, p. Simon, morues. Lieux de pêche.  
— Pigeon, p. Goron, morues. ditto.  
— Reine-des-Anges, p. Lefevre, ditto.  
5. Mars, p. Le Blanc, lest. Cod'Roy.  
— Marie-Clémence, p. Dagorne, morues. Lieux de pêche.  
— Catalina, p. Thébault, morues. ditto.  
— Sophie, p. Chappé, morues. ditto.  
— Albert, p. Quesnel, morues. ditto.  
— Charles-et-Henry, p. Lechaudelair, ditto.  
6. François-Arago, c. Bosché, morues. ditto.  
— Marie n° 5, p. Godefroy, morues. ditto.  
— Neustrie, p. Le Lorieu, morues. ditto.  
— Tour-Malakoff, p. Allard, morues. ditto.  
— Jeune-Auguste, c. Marquier, morues. ditto.  
— Eugénie, p. Chartier, morues. ditto.  
— Providence, c. Populaire, morues. ditto.  
— Magellan, c. Galissard, morues. ditto.  
— Jessie, p. Lemoigne, morues. ditto.  
— Sensitive, p. Leccœur, morues. ditto.  
— Etoile-Polaire, c. Ruel, morues. ditto.  
— Comète, p. Lessard, morues. ditto.  
— Jeune-Lucy, p. Hervé, morues. ditto.  
— Emma, c. Dupendant, morues. ditto.  
— Quatre-Frères, p. Letellier, morues. ditto.  
— Eugénie-ct-Marie, c. Cœuret, morues. ditto.  
— Bessie, c. Magnan, morues. ditto.  
— Unice, c. Fouché, morues. ditto.  
— Maria, p. Campion, morues. ditto.  
— Hirondelle, p. Richard, morues. ditto.  
— Maréchal-de-Turenne, c. Monnier, morues. ditto.  
— Nive, c. Guesnon, morues. ditto.  
— Espérance n° 2, c. Sachet, morues. ditto.  
— Maria, c. Compserveux, morues. ditto.  
— Louis-Gilles, c. Marquer, morues. ditto.  
— Reine-Blanche, c. Rault, morues. ditto.  
— Arsène, c. Girault, morues. ditto.  
— Deux-Empereurs, c. Palfray, morues. ditto.  
— Sainte-Claire, c. Eguay, morues. ditto.  
— Emilie, p. Coste, morues. ditto.  
— Indien, c. Greslé, div. provisions. Bordeaux.  
— Emily-Cowlet, c. Collot, div. provisions. Cette.  
7. Eugénie-Rose, p. Girardin, morues Lieux de pêche.  
— Héros, p. Coste, morues. ditto.  
— Ella, c. Charpentier, morues. ditto.  
— César, c. Monnier, morues. ditto.  
— Saint-Louis, c. Lefevre, morues. ditto.  
— Elisabeth n° 4, c. Malard, morues. ditto.  
— Emile-ct-Eugène, c. Boivin, morues. ditto.  
— Louis-Jean, p. Hébert, morues. ditto.  
— Gabrielle, p. Maurice, morues. ditto.  
— Constance, p. Lemée, morues. ditto.  
— Jeune-Zélie, c. Jean, sel. Cadix.  
— Eclair, p. Gautier, morues. Lieux de pêche.  
— Belle-Rebecca, c. Savable, morues. ditto.  
— Louis, c. Boulet, morues. ditto.  
— Fleur-de-Marie, p. Bruère, morues. ditto.  
— Pierre-Philippe, c. Burel, morues. ditto.  
8. Bayard, c. Galissard, morues. ditto.  
— Claude, c. Landrin, morues. ditto.  
— Ville-de-Fécamp, c. Lefrançois, morues. ditto.

*ENTRÉES*

— Elisa-Marie, c. Legasse, morues.	Lieux de pêche.
— Victorine, c. Rachinel, morues.	dito.
— Rigolette, p. Lefeuve, morues.	dito.
— Entreprise, p. Chapdelaine, morues.	dito.
— Augustin, c. Giron, morues.	dito.
9. Espérance n° 1, c. Lelandais, morues.	dito.
— Henriette, c. Amestoy, morues.	dito.
— Martin-Pêcheur, c. Vauluisant, morues.	dito.
— Mary-Fraser, p. Silhouette, morues.	dito.
— Félicité, c. David, morues.	dito.
— Léonie, c. Ménier, morues.	dito.
— Victoria, c. Hervé, morues.	dito.
— Vague, p. Lemaire, morues.	dito.
— Marie-Rose, p. Jacquachoury, morues.	dito.
— Jeune-Bayonnaise, c. Dupuy, morues.	dito.
— Mathilde, c. Legallais, morues.	dito.
— Société, c. Rihouet, morues.	dito.
10. Due-de-Penthievre, c. Benoit, morues.	dito.
— Marie-Joséphine, p. Fauchon, morues.	dito.
— Adrien, p. Guerlavas, morues.	dito.
— Alma, p. Fontaine, morues.	dito.
— Liquidateur, c. Chambrat, morues.	dito.
— Célestine, c. Bourdet, morues.	dito.
— Augusta, p. Sire, morues.	dito.
— Malouine, c. Marquer, morues.	dito.
— Pierre-Anthonie, c. Fournier, morues.	dito.
— Industrie, c. Duboc, morues.	dito.

La frégate à hélice la Pomone, commandée par M. Mer, capitaine de vaisseau, a mouillé sur rade de Saint-Pierre, le 8 juin à 9 heures du soir, venant de Brest.

Passagers : MM. le docteur Nielly, médecin principal de la marine et sa famille, Bruère, aide-commissaire de la marine, Sé;nès, Nielly et Robertea, écrivains de la marine, Mme Salomon et sa famille, 2 sœurs de Saint-Joseph de Cluny, 1 frère de l'institut de Ploërmel, 20 soldats de la Compagnie de discipline de la marine, etc.

*SORTIES*

4. Mauve, c. Bourdaze,	ALLANT A
avec 89,408 kil. morue verte, 3,292	Bordeaux.
kil. rognons de morue, 1 fût contenant	
52 litres tafia et 2 barils café pesant	
52 kil.	
— Rainbow, p. Gilbert.	Ile-Rouge.
— Mars, p. Leblanc.	Cod'Roy.
8. Marie, c. Leclère,	Bordeaux
avec 135,416 kil. morue verte,	
— Fernand, c. Robin,	Bordeaux.
avec 82,870 kil. morue verte.	
10. Corolla, c. Lainé,	Bordeaux.
avec 133,140 kil. morue verte et	
5,450 kil. rognons de morue.	

La goëlette de l'État la Levrette, commandée par M. Vidal, lieutenant de vaisseau, est partie pour la côte ouest de Terre-Neuve, le 5 juin.

*Navires étrangers.*

<i>ENTRÉES</i>	<i>VENANT DE</i>
6. Snow-Squale, c. Mac-Hiver, merrains	Arichat.
— Indépendance, c. Lotin, élabords.	Prince-Edouard.
7. Sarah B. Waris, c. Moore, planches.	Boston.
— Alfred-Thaylor, c. Thaylor, merrains.	cap Breton.
8. Mary-Staraf, c. Gilbert, Bois.	Québec.
— Isabella, c. Augustin, madriers.	Nouvelle-Ecosse.
— Jane-Harriet, c. Scarverth, bois de	Principe-Edouard.
mérisier.	
— Monitor, c. Helly, planches.	Nouvelle-Ecosse.
— Grant, c. Hugh, planches.	Halifax.
— John-Wilton, c. Crampé, bardaix.	Halifax.
9. Dove, c. Elzear-Savard, merrains.	cap Breton.
— Marie-Louise, c. Savard, div. march.	Québec.
— Robert, c. Innis, charbon.	Sydney.
— Marie-Elisabeth, c. Raichant, bois	
de construction.	Arichat.
— Levant, c. Lexington, bois dur.	cap Breton.

*SORTIES*

8. Grand, c. Hugh, lest.	Sydney.
10. Victor, c. Ganian, lest.	Sydney.
— Jane-Harriet, c. Scarverth, lest.	Sydney.

*Navires expédiés pour les lieux de pêche :*

2. Frère-et-sœur, p. Lemaitre.	
3. Catherine, p. Charpentier.	
— Sept-sœurs, p. Lemoine.	
— Dorade, p. Girard.	
— Deux-sœurs, p. Besnard.	
4. Perle, p. Simon.	
— Pigeon, p. Goron.	
— Reine-des-anges, p. Lefevre.	
5. Marie-Clémence, p. Dagorne.	
— Catalina, p. Thébault.	
— Sophie, p. Chappé.	
— Albert, p. Quesnel.	
— Sensitive, p. Leccœur.	
6. Marie n° 5, p. Godefroy.	
— Neustrie, p. Le Lorieu.	
— Jeune-Auguste, p. Magnan.	
— Eugénie, p. Chartier.	
— Jessie, p. Lemoigne.	
— Sensitive, p. Leccœur.	
— Étoile-Polaire, p. Ruel.	
— Francois-Arago, c. Bosché.	
7. Emilie-Eugène, p. Boivin.	
8. Eugénie-Rose, p. Girardin.	
— Jeune-Lucie, c. Hervé.	
— Emma, c. Dumouchel.	
— Quatre-Frères, p. Letellier.	
— Bessie, p. Magnan.	
— Héros, p. Coste.	

— Unice, p. Fouché.  
 — Maria, p. Compton.  
 — Hirondelle, p. Richard.  
 — Maréchal-de-Turenne, c. Monnier.  
 — Saint-Louis, c. Lefebvre.  
 — Providence, c. Populaire.  
 — Comète, p. Lessard.  
 — Espérance n° 5, c. Sachet.  
 — Maria, p. Compteur.  
 — Ella, p. Charpentier.  
 — Louis-Gilles, c. Marquier.  
 — César, c. Monnier.  
 — Reine-Blanche, c. Rault.  
 — Arsène, c. Girault.  
 — Deux-Empereurs, c. Palfrey.  
 — Sainte-Claire, c. Eguay.  
 — Emilie, p. Coste.  
 — Louis-Jean, p. Hébert.  
 — Gabrielle, p. Mauric.  
 — Constance, p. Lemée.  
 — Eclair, p. Gauthier.  
 — Belle-Rebecca, p. Savable.  
 — Louis, p. Boule.  
 — Feur-de-Marie, p. Brûre.  
 9. Ville-de-Fécamp, c. Lefrançois.  
 — Elisa-Marie, p. Legasse.  
 — Coquette, p. Fanouillère.  
 — Rigollette, p. Lefevre.  
 — Entreprise, p. Chapdelaine.  
 10. Henriette, p. Amestoy.  
 — Martin-Pêcheur, c. Valuisant.  
 — Mary-Fraser, p. Silhouette.  
 — Félicie, c. David.  
 — Léonie, c. Menier.  
 — Victorine, c. Hervé.  
 — Marie-Rose, p. Jacquachoury.  
 — Vague, p. Lemaire.  
 — Jeune-Bayonnaise, p. Dupuy.

*Navire expédié en douane :*

8. Molière, c. Olhagaray, morue sèche.

ATTENDUS

Germain, div. march.  
 Duc-de-Normandie, sel.  
 Sirène, div. march.  
 Paquebot-de-Brest n° 4, sel.  
 Louis, sel.  
 Anne-et-Lucie, div. march. et sel.  
 Henri-Marguerite, sel.  
 Malouine, sel.

Réunion.

DE  
 Granville.  
 Cadix.  
 Saint-Malo.  
 Bordeaux.  
 Corogne.  
 Bordeaux.  
 Marennes.  
 ditto.

SCANTLINS. — Variable de 0 fr. 04 à 0 fr. 18 le pied courant.

BARDEAUX et CLABORDS. — Difficile à écouter. N'ont pas dépassé en dernier lieu : clabords, 63 fr., bardes pour Terre-Neuve.

CHARBON DE TERRE. — Marché calme ; on a pu obtenir pour le Cow-Bay, 3 fr. 05 et pour le Sydney-Coals 4 fr. 50 et 4 fr. 75 le double hectolitre.

BÉTAIL. — Manque ; — deux chargements se sont vendus depuis quinzaine. L'un, de l'île du Prince-Edouard, n'a trouvé par tête que 30 à 45 fr. ; l'autre, assurément supérieur, venant du Gut-de-Canso a obtenu de 300 à 325 fr. par tête de bétail : une paire de bœufs pesant 650 kilog. ensemble environ, a été poussée jusqu'à 900 fr. — Un lot de moutons a été vendu, mais de gré à gré.

ALCOOLS. — Marché calme. Les détenteurs se tiennent sur la réserve, en présence des nouvelles recues. Le prix se maintient de 115 à 125 fr. les 100 litres, pour 3/6 dit de vin. — Le vin est aussi en hausse. On ne peut guère traiter, pour l'ordinaire, que de 85 à 90 fr. les Provence, et de 110 à 120 fr. les Bayonne.

ÉVÉNEMENTS DE MER. — La goëlette Étoile-du-matin était partie de Saint-Pierre, pour le banquereau, le 10 mai dernier. Le 12, le bâtiment faisait de l'eau ; on parvint, non sans peine, à réparer l'avarie ; c'était un trou de gournable oublié. Le 27, une nouvelle voie d'eau se déclara, et malgré les efforts de l'équipage, il fallut se résoudre à abandonner la goëlette. Il était 9 heures 1/2 du soir : une demi-heure après le bâtiment sombrait. Partie de l'équipage s'était rendue à bord de la goëlette Marie, p. Godefroy. Les autres hommes ont passé sur la goëlette Héro, p. Coste, puis sur la goëlette Rencontre, que commande le propriétaire de l'Étoile-du-matin, le sieur Grandais ; et aujourd'hui tous sont de retour à Saint-Pierre.

D'après le rapport du patron, il y avait à bord, lors du naufrage, 6,500 morues du banquereau et du B. de Saint-Pierre.

L'Étoile-du-Matin, était assurée à l'Assurance Mutuelle de Saint-Pierre.

Les glaces ne sont pas complètement descendues du golfe.

La goëlette Rainbow, (Cie G<sup>e</sup> Transatlantique) venant du Golfe, à Saint-Pierre, a rencontré à la hauteur de l'Île-Rouge, le 2 du courant, une forte banquise dans laquelle elle a dû rester quelques heures. Une clairière s'est heureusement présentée, et ce bâtiment a pu se retirer sans avaries.

Le Rainbow est arrivé à Saint-Pierre, le 4 juin.

rue Boursaint, appartenant à dame veuve Durand, confrontant du nord à la propriété Mouton, du sud à la rue Boursaint, d'est à la propriété Aubert, d'ouest à la propriété Anthoine, et mesurant en superficie 227 mètres 33 centimètres carrés a été prononcée au profit de l'État.

Copie collationnée de ce jugement a été déposée au greffe du tribunal civil de Saint-Pierre, le 6 du courant, et le procès-verbal de dépôt délivré par le greffier a été signifié à M. le Procureur Impérial près le conseil d'appel de Saint-Pierre.

Cette insertion a pour but de purger l'immeuble exproprié de toute hypothèque légale inconnue.

Par acte sous seing-privé administratif en date du 5 mai 1868, M. Le Clos, ordonnateur, agissant au nom de l'Etat échangé avec le sieur Baudry, gardien de phare à Saint-Pierre, un terrain domanial sis à Saint-Pierre, sous le n° 186 du plan cadastral, contre un terrain appartenant au sieur Baudry, sis à Saint-Pierre, rue de l'Hôpital, borné au nord par la rue de l'Hôpital, au sud par la propriété de la veuve Durand, à l'est par la propriété Aubert, et à l'ouest par la propriété du sieur Anthoine.

Copie collationnée de cet acte d'échange a été déposée au greffe du tribunal civil de Saint-Pierre, le 3 juin courant, et le procès-verbal de dépôt délivré par le Greffier a été signifié ; 1<sup>o</sup> à M. le procureur impérial près le conseil d'appel de Saint-Pierre.

Et 2<sup>o</sup> à la dame Pélagie Godet, épouse du sieur Baudry, échangeur.

Cette insertion a pour but de purger les immeubles échangés de toute hypothèque légale inconnue.

## ANNONCES & AVIS

### EXPROPRIATION DURAND.

#### OFFRES DE L'ADMINISTRATION.

Par arrêté de l'Ordonnateur en date du 5 du courant, il a été fait offre à la dame v<sup>e</sup> Durand d'une somme de deux mille francs pour indemnité de sa propriété située rue Boursaint et soumise à l'expropriation, pour cause d'utilité publique, par arrêté du Commandant de la colonie du 2 mai 1868.

#### PURGES D'HYPOTHÈQUES LÉGALES.

Par jugement du tribunal civil de première instance de Saint-Pierre, du 11 mai 1868, l'expropriation d'un terrain sis à Saint-Pierre,

### MM. FRÉCHON Frères,

Représentants à Saint-Pierre les Compagnies d'Assurances maritimes ci-après :

1<sup>o</sup> Réunion des assureurs particuliers des villes de Dieppe, Fécamp et Saint-Valery-en-Caux ;

2<sup>o</sup> Les Compagnies de la place de Rouen, J. Levavasseur et la Compagnie générale ;

3<sup>o</sup> Le Comité des assureurs maritimes du Havre,

Ont l'honneur de rappeler aux intéressés que restant chargé de représenter lesdites Compagnies pour l'année 1868, ils sont à la disposition de MM. les capitaines et armateurs pour les cas d'avaries ou de sinistres qui les concerneraient.

Ils croient devoir également leur faire connaître que les comptes de réparations d'avaries, faites dans la colonie, doivent être vérifiés et approuvés par eux.

3-3

## OBSERVATIONS MÉTÉOROLOGIQUES

Faites à l'Hôpital maritime de Saint-Pierre, du 3 au 9 juin 1868.

DATES	HAUTEUR DU BAROMÈTRE en millimètres.		TEMPÉRATURE EXTÉRIEURE au nord et à l'ombre.		TEMPÉRATURE. maximum. minimum.	DIRECTION du VENT.	FORCE du VENT.	ÉTAT GÉNÉRAL DU CIEL.	PHÉNOMÈNES DIVERS.
	10 heures du matin.	4 heures du soir.	10 heures du matin.	4 heures du soir.					
3	759	759	8 3	9 8	10 0	5 5	N.-O.-N.-E.	Fraîcheur.	
4	765	766	10 0	9 5	10 0	7 0	N.-N.-O.	Jolie brise.	Arc-en-ciel à 4 heures du soir.
5	769	769	12 5	11 5	13 5	9 0	O.-S.-O.	Très-nuageux.	
6	768	767	11 0	10 0	11 0	9 0	O.-S.	Pou nuageux.	
7	765	766	11 5	11 0	12 0	9 0	S.-O.	Beau ciel.	
8	768	766	9 0	10 0	10 5	8 0	S.-S.-O.	Très-nuageux.	Pluie à 9 heures du soir.
9	763	762	12 0	13 0	14 0	10 0	S.-O.	Entièrement couvert.	Brume toute la journée. — Pluie de 10 h. à 3 h. s.
									Brume toute la journée. — Pl. dans la soirée.